

Checkliste.

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE POUR LES PRESTATAIRES DE FORMATION DE COURS POUR LES PROCHES AIDANTS

Nom du prestataire de formation

Date

Bases formelles et organisationnelles du cours

Documents à fournir	Document disponible	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
1 Conditions du cours				
1.1 Une description du cours est disponible.	<input type="radio"/>			
1.2 Le cours a un nom.	<input type="radio"/>			
1.3 Le groupe cible est défini.	<input type="radio"/>			
1.4 Les conditions d'admission au cours sont claires et compréhensibles.	<input type="radio"/>			
1.5 Le domaine de travail et d'intervention des proches aidants est décrit.	<input type="radio"/>			
1.6 Un programme-cadre existe pour les compétences, les domaines d'action, y compris la description des situations pour les différentes compétences d'action supérieures. Les exigences des «critères de contenu» sont remplies.	<input type="radio"/>			

Documents à fournir	Document disponible	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
1.7 Le programme du cours est décrit et sa structure est claire.	<input type="radio"/>			
1.8 Les supports pédagogiques nécessaires sont disponibles au début du cours et sont enregistrés sous forme électronique.	<input type="radio"/>			
1.9 Une liste des documents de référence et de base (y compris les sources) est disponible.	<input type="radio"/>			
1.10 Le nom et l'adresse du prestataire sont indiqués.	<input type="radio"/>			
1.11 Le nom et les qualifications de la personne responsable du cours sont disponibles.	<input type="radio"/>			
1.12 Les informations relatives aux différents enseignants sont disponibles par écrit (nom, qualification, domaine thématique, nombre de leçons).	<input type="radio"/>			
1.13 Les dates et le lieu du cours sont connus.	<input type="radio"/>			
1.14 Un projet d'annonce officielle du cours est disponible.	<input type="radio"/>			
1.15 Le nombre de participant/es est connu.	<input type="radio"/>			
1.16 Le nombre de diplômes réussis est enregistré statistiquement et peut être consulté.	<input type="radio"/>			
1.17 Une analyse de l'évaluation du cours par les participants est disponible.	<input type="radio"/>			

Documents à fournir	Document disponible	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
2 Contenu du cours				
2.1 Le cours et son contenu (100 leçons) sont décrits de manière concrète.	<input type="radio"/>			
2.2 Pour les cours sur place et le webinaire en direct, une présence minimale de 90 % est requise. Cette exigence ainsi que le contrôle des présences sont stipulés par écrit. Les participants au cours sont autorisés à manquer au maximum 10 % du cours (en ligne et sur place). Les participants au cours peuvent être absents avec justification pour un maximum de 10 % du cours (en ligne et sur place).	<input type="radio"/>			
2.3 Le niveau de connaissances linguistiques requis est défini dans les conditions d'admission (B1).	<input type="radio"/>			
2.4 Les critères d'évaluation des performances sont connus et correspondent au paragraphe 2.9.	<input type="radio"/>			
2.5 Le processus de contrôle écrit des acquis est défini, les documents sont disponibles.	<input type="radio"/>			
2.6 L'objectif, les conditions-cadres et les documents pour l'accompagnement et le coaching sont définis ou disponibles.	<input type="radio"/>			
2.7 Le cours peut comprendre au maximum 60 leçons en e-learning et au moins 40 leçons en présentiel, une introduction d'au moins deux leçons devant être prévue pour l'e-learning/l'auto-apprentissage et des contrôles réguliers des acquis/quiz/tests devant être effectués conformément au paragraphe 2.9.	<input type="radio"/>			
2.8 L'enseignement sur place comprend 16 leçons de coaching axé sur le transfert (voir E.) et 24 leçons de théorie en groupe/entre pairs, ces dernières pouvant en partie (max. 12 leçons) se dérouler en ligne sous forme de webinaires guidés en direct (enseignant FSEAI) en groupe.	<input type="radio"/>			

Documents à fournir	Document disponible	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
2.9 Pour évaluer les performances de l'apprentissage en ligne/autodidactique, un quiz ou un petit test doit être prévu à la fin de chaque module (note minimale requise: 70% de réponses correctes); pour les cours en présentiel en groupe (webinaire et sur place), au moins deux contrôles des connaissances doivent être prévus (écrits ou oraux), tandis que pour les cours sur place (y compris le co-aching), une évaluation des compétences par le ou les enseignant/s ainsi qu'une auto-évaluation des participants au cours doivent également être prévues.	○			
3 Attestation de cours				
3.1 Une attestation de cours est disponible.	○			
4 Droit de recours				
4.1 Les possibilités du droit de recours sont décrites.	○			
5 Preuve de la certification EduQua				
5.1 Une copie du certificat EduQua est jointe à la demande. Il est possible de fournir le certificat ultérieurement, mais celui-ci doit être disponible avant la décision de reconnaissance par la délégation de négociation.	○			
6 Évaluation et optimisation des cours				
6.1 Un questionnaire d'évaluation des cours par les participants est disponible.	○			

Documents à fournir	Document disponible	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
6.2 Le processus d'analyse des résultats et les mesures d'évaluation sont définis.	○			
6.3 La mise en œuvre des adaptations visant à optimiser le cours selon un cycle d'amélioration de la qualité PDCA (Plan-Do-Check-Act) est définie en termes de contenu et de calendrier.	○			
7 Assurance qualité				
7.1 Un concept avec description des données clés et des mesures d'assurance qualité est disponible.	○			

Contenus et compétences des participants au cours

Les domaines d'action et les compétences opérationnelles suivants constituent la base thématique du cours destiné aux proches aidants. Ils doivent être intégrés au programme du cours. Les concepts et méthodes techniques utilisés comme base sont référencés. Une description de situations exemplaires pour chaque domaine de compétence opérationnelle supérieur est disponible.

Nom du prestataire de formation

Date

Grille d'évaluation

	Nombre de leçons de 45 min	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
A Collaboration et communication	24			
A.1 Les proches aidants travaillent sous la supervision de l'organisation d'aide et de soins à domicile. Dans le cadre des tâches et directives assignées, ils collaborent de manière fiable et constructive avec les responsables des cas. Ils prennent soin du proche accompagné avec attention, détectent les changements et les communiquent aux responsables professionnels. Ils mettent en œuvre les directives et instructions du personnel qualifié. Ils connaissent les principes éthiques et respectent le secret professionnel.				
A.2 Ils prennent soin des proches accompagnés avec attention et respect. Ils veillent à leur propre santé et sécurité au travail. Ils connaissent leurs propres compétences et limites et sollicitent de l'aide si nécessaire. Ils donnent et reçoivent des retours, et savent les mettre en œuvre.				
A.3 Ils appliquent les directives éthiques de l'organisation d'aide et de soins à domicile et tiennent compte des habitudes spécifiques à l'âge, la culture, la religion et de la situation actuelle des proches accompagnés. Ils participent aux soins et à l'accompagnement en fin de vie.				

Grille d'évaluation	Nombre de leçons de 45 min	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
B Soutien aux proches soignés dans le cadre de mesures de soins de base dans des situations stables, conformément au plan de soins	30			
<p>B.1 Les proches soignants assistent les proches soignés dans les activités de la vie quotidienne (AVQ) et dans l'organisation de leur quotidien.</p> <p>Ils assistent les proches bénéficiant de soins dans les domaines suivants: soins corporels, élimination, alimentation et boisson, habillage et déshabillage, ainsi que mobilité.</p> <p>Ils veillent à ménager leur dos lors des transferts et des positionnements. Ils utilisent correctement les moyens auxiliaires appropriés et s'assurent que ceux-ci sont fonctionnels et prêts à l'emploi. Ils respectent les règles d'hygiène et les consignes de sécurité.</p>				
<p>B.2 Ils identifient les situations d'urgence, de crise, de douleur et les situations exceptionnelles et demandent de l'aide.</p>				
C Participation à la promotion de la santé et à la prévention	20			
<p>C.1 Ils participent à la promotion de la santé et à la prévention pour le proche soigné et apportent leur aide selon les instructions.</p> <p>Ils tiennent compte de l'âge, des ressources, des besoins et des habitudes du proche soigné. Ils identifient les risques de chute et sont en mesure de mettre en œuvre des mesures préventives.</p>				
<p>C.2 Ils effectuent les mesures prophylactiques de manière professionnelle: par exemple, la prophylaxie des contractures (mobilisation active et passive, prophylaxie de la thrombose et autres).</p>				

Grille d'évaluation	Nombre de leçons de 45 min	Évaluation candidat/e	Évaluation Secrétariat	Remarques
C.3 Ils appliquent correctement les mesures de protection (par exemple en cas d'isolement, d'épidémies ou de pandémies).				
D Participation aux tâches administratives et à l'organisation du travail	10			
D.1 Les proches aidants s'informent à partir des documents de l'organisation d'aide et de soins à domicile et rapportent leurs observations et informations de manière appropriée en suivant le cheminement de l'information. Ils respectent leurs obligations de documentation pour les soins fournis, et utilisent correctement les outils techniques de documentation (tablette, etc.). Ils sont conscients du changement de rôle entre celui de proche et celui de proche aidant salarié.				
E Apprentissage, formation, transfert	16			
E.1 Un coaching ou une supervision orienté transfert portant sur des sujets pratiques des proches aidants est réalisé. Les thématiques peuvent inclure: formation aux compétences, gestion des urgences, démence, communication, et autres. Des formations individuelles sur des thèmes comme les soins palliatifs sont également proposées. Les objectifs du coaching sont: répondre aux questions et préoccupations des proches aidants et approfondir les compétences dans les domaines des connaissances, des capacités et des attitudes. Durée: 16 leçons sur place, organisées individuellement avec l'infirmier ES chargé du cas.				
Nombre total d'heures	100			

Exigences envers les enseignants et les formateurs

Tous les diplômes et documents des enseignants et des formateurs doivent être fournis.

Nom du prestataire de formation

Date

Grille d'évaluation	Dokument vorhanden	Einschätzung Bewerber/in	Beurteilung Sekretariat	Bemerkungen
1 Enseignants et formateurs				
1.1 Les enseignants et les formateurs sont recrutés.	<input type="radio"/>			
1.2 Un accord formel entre les prestataires de formation et les enseignants/formateurs est établi.	<input type="radio"/>			
1.3 Ils possèdent une qualification professionnelle pertinente avec un diplôme de niveau tertiaire, en lien avec leur mission d'enseignement.	<input type="radio"/>			
1.4 Tous les enseignants et formateurs possèdent, en rapport avec leur mission d'enseignement, des qualifications pédagogiques et une expérience de l'enseignement (exigence minimale: FSEA 1).	<input type="radio"/>			
1.5 Les formateurs en pratique et coaching en transfert doivent avoir une expérience pratique spécifique dans le cadre de l'Aide et soins à domicile (en tant qu'infirmiers/infirmières diplômés HF) et idéalement être responsables des cas dans les organisations d'aide et de soins à domicile.	<input type="radio"/>			
1.6 Les missions et le nombre de leçons des différents enseignants et formateurs sont consignés par écrit.	<input type="radio"/>			